



**CONSEIL INTERCOMMUNAL**  
**«SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»**

Bussigny- Chavannes-près-Renens - Crissier - Ecublens - Prilly - Renens -  
Saint-Sulpice - Villars-Sainte-Croix

**EXTRAIT**

du procès-verbal du Conseil intercommunal de l'Association  
"Sécurité dans l'Ouest lausannois"

Séance du 30 mars 2022

Présidence : Mme Catherine Dutoit

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL  
"SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS"

vu le préavis 08/2021 présenté par le Comité de direction,  
Où le rapport de la Commission de gestion,  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide**

1. de porter l'indemnisation du Président du Comité de Direction à CHF 10'000.-- par année, qui sera comptabilisée dans le compte n°6000.3003.02 "Indemnités Présidence Comité de Direction";
2. de porter l'indemnisation du Vice-Président du Comité de Direction à CHF 4'000.-- par année, qui sera comptabilisée dans le compte n°6000.3003.02 "Indemnités Présidence Comité de Direction.

Ainsi délibéré en séance le 30 mars 2022

Au nom du Conseil intercommunal :

La Vice-Présidente :

C. Dutoit

La secrétaire :

S. Gosteli